

**Administration communale**  
**UCCLE**  
**Service Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29

**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : U 11/F° 188 (Mme N. Suhorochko)  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.284/s.497  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue du Gui, 57.  
Construction d'une piscine – demande de permis modificatif.

En réponse à votre lettre du 7 mars 2011, en référence, reçue le 8 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 mars 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

L'arrière de la parcelle concernée par la demande jouxte le site classé du bois de Verrewinkel (AG 19/07/90).

La demande, qui vise à étendre une villa construite en 1958, prévoit la construction d'une nouvelle salle à manger et d'une cuisine au rez-de-chaussée, ainsi qu'une chambre et une salle de bains supplémentaires à l'étage. L'extension à construire serait une réplique des travées existantes. La toiture en tuiles serait refaite (avec isolation thermique), les lucarnes de la façade sud seraient démolies et reconstruites plus larges pour intégrer une couche d'isolation. Le projet prévoit également la construction d'une piscine en sous-sol (avec sauna et douche) qui s'étendrait au-delà de l'emprise actuelle de la maison, nécessitant une modification importante du niveau du sol dans le jardin.

La CRMS constate que l'extension de la maison et la nouvelle piscine seraient construites à proximité directe du bois de Verrewinkel et représenteraient un accroissement important de la superficie bâtie. Le projet augmenterait ainsi considérablement la minéralisation du sol, ce que la Commission ne peut encourager à proximité immédiate d'un site classé.

***Par conséquent, la CRMS demande au minimum que l'extension prévue en sous-sol pour la piscine soit limitée à l'emprise de la maison pour limiter son impact sur le terrain.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret) ; A.A.T.L. – D.U. (M. M. Briard).

A. de SAN  
Présidente f.f.